



Bulletin d'adhésion au SPELC LORRAINE



ANNÉE SCOLAIRE **2026/2027**

Période du **1er juin 2026** au **30 septembre 2027**

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel portable : _____

Courriel : _____ @ _____

Votre établissement en septembre 2026 : _____

Je suis (entourez) professeur - formateur - salarié de l'Ogec - AESH - autre

Traitement des données à caractère personnel RGPD

Les données à caractère personnel collectées par le **SPELC LORRAINE** le sont uniquement à des fins de gestion des activités et missions dévolues à un syndicat dont l'envoi de publications locales et nationales. Celles-ci se limitent au strict nécessaire et elles ne sont ni vendues, ni cédées gracieusement à des tiers en dehors de la fédération des Spelc, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Elles sont transmises et conservées selon des protocoles sécurisés ; elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la gestion des missions du syndicat. Elles sont stockées dans nos bases de données lesquelles sont situées au sein de l'Union européenne. Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018, les personnes dont les données personnelles sont collectées bénéficient, d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données. Les personnes concernées disposent du droit de retirer leur consentement en contactant le **SPELC LORRAINE** à l'adresse suivante : spelc-lorraine@spelc.fr. Ces personnes ont aussi la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

En devenant adhérent du Spelc Lorraine,

J'autorise Le Spelc Lorraine et la fédération à m'adresser leurs publications ;

J'autorise le spelc Lorraine et la fédération à m'adresser des informations sur ma messagerie électronique ;

J'autorise le Spelc lorraine à transmettre mes données personnelles à un tiers au sein de la fédération dans le cadre d'une mutation

Je bénéficie du tarif numéro _____ (cf page 2) et d'une réduction parrainage de _____

Je rajoute une contribution de solidarité de _____ (cf page 4)

Je règle la somme de _____ par : _____

en liquide contre reçu auprès d'un responsable du Spelc Lorraine

par chèque à l'ordre du Spelc lorraine a

SPELC Lorraine 35 Grand Rue DIEDING 57905 ZETTING

par virement

Banque 10278 Guichet 05604 N° de compte 00020937701 clé 30

IBAN : FR76 1027 8056 0400 0209 3770 130

Domiciliation : CCM SARRE ET BLIES BUREAU NEUFGRANGE

1, RUE DES CIGOGNES 57910 NEUFGRANGE (03 87 98 71 90)

par prélèvement cf page 3

par carte bancaire cf page 3

J'envoie cette page par mail à spelc-lorraine@spelc.fr ou par courrier à Spelc Lorraine 35 Grand Rue DIEDING 57905 ZETTING.

Date

Signature

TARIF catégories	CATÉGORIES	Cotisation 2025/2026 à partir du 01/10/2026	SAUF Si réglée avant le 30/09/2026
1	Enseignants titulaires 1er et 2d degré Chef(fe) d'établissement Cadres OGEC ou Agent de maîtrise OGEC Formateur CFA	115,00 €	100,00 €
2	Enseignant titulaire 1er et 2d degré 1 ^{ère} adhésion Cadres OGEC ou Agent de maîtrise OGEC 1 ^{ère} adhésion Formateur CFA 1 ^{ère} adhésion	100,00 €	90,00 €
3	Maître délégué ou suppléant en CDI ou CDD Enseignant / cadre ogec /agent de maîtrise en retraite progressive Professeur /cadre /agent de maîtrise en temps partiel à incomplet 75% et plus	90,00 €	75,00 €
S Spécial responsable	Enseignant Délégué syndical (DS) ou enseignant responsable de la section syndicale (RSS) Enseignant /cadre /agent de maitrise élu au CSE Enseignant élu en CCM Enseignant correspondant du Spelc identifié dans son établissement et validé par le président.	80 €	
4	Enseignant en temps partiel ou incomplet de 50 à 75 % Enseignant en invalidité Professeur / cadre ogec en retraite définitive Employé Ogec (strates I et II) à temps complet	70,00 €	60,00 €
5	Lauréat de concours Suppléant en attente de contrat AESH Employé Ogec (strates I et II) délégué syndical (DS) Employé Ogec (strates I et II) responsable de la section syndicale(RSS) Employé Ogec (strates I et II) élu CSE Employé Ogec (strates I et II) en retraite progressive Employé Ogec (strates I et II) en retraite définitive	65,00€	60,00 €
6	Etudiant Enseignant en disponibilité ou congé parental Employé Ogec (strates I et II) 1 ^{ère} adhésion Employé Ogec (strates I et II) à temps partiel Sympathisant (non enseignement catholique)	55,00 €	55,00 €
	Particularités : Professeur contractuel : Si tarif plus intéressant que ci-dessus : 0,30 € du point d'indice ; toutefois minimum 55 € Couple même adresse : réduction de 50% sur la cotisation la moins onéreuse qui reste au minimum à 55 € Deux contrats : Éducation nationale + Employé Ogec : la cotisation à prendre en compte est celle de l'Éducation nationale. Limité à 3 ans maximum.		



LE RÉGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENT EST UNE NOUVEAUTÉ POUR LE SPELC LORRAINE CETTE ANNÉE.

LES MODALITÉS SONT EN PRÉPARATION AVEC NOTRE BANQUE ET SONT EN COURS D'ÉLABORATION ;
LA MISE EN PLACE SE FERA TRÈS PROCHAINEMENT.

EN ATTENDANT CES DEUX POSSIBILITÉS NE SONT PAS ENCORE POSSIBLES.

À PROPOS DE VOTRE ADHESION ET VOTRE COTISATION

CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ

C'est un supplément de cotisation. Son objectif : Offrir une cotisation aux employés OGEC de state 3 ou 4 à temps partiel : 15 € à la charge de l'employé et 40 € provenant de la solidarité syndicale. (Beaucoup d'employés OGEC travaillent à mi-temps pour un salaire indécent. Bien que le souhaitant, ils ne peuvent s'offrir une adhésion syndicale à 55 €. Ils pourraient le faire pour 15€ (5 € après crédit d'impôts) si la solidarité syndicale prenait en charge les 40 € manquants).

Les adhérents volontaires sont invités à ajouter à leur cotisation une contribution non limitée de multiples de 20 € (2 x 20 € permettant d'offrir une adhésion). L'intérêt pour le contributeur : Outre la satisfaction de participer à la progression du Spelc et à l'aide apportée au personnel OGEC, sa contribution s'ajoute à son adhésion et bénéficiera de la réduction-crédit d'impôts : Pour 20 euros versés cela fait 13,20 € de déduction ou crédit d'impôts !

CARTE INTERCEA

grâce au Spelc vous pourrez vous procurer en janvier la carte de réductions Intercea (loisirs / commerces / vacances etc.) au tarif comité d'entreprise.

Le Spelc offrira cette carte aux salarié(e)s Ogec des strates 1 et 2.

FNAR

Nos adhérent(e)s retraités deviennent automatiquement adhérent(e)s de la FNAR (Fédération nationale des associations de retraités) Ils ou elles bénéficient à ce titre des avantages de cette fédération qui a négocié des avantages : **Santé – Bien-être – Tourisme – Séjours – Vacances – Circuits – Jardinage – Bricolage – Vie pratique – Emploi & Finances.**

<https://fnar.info>

Nos retraités sont aussi tous abonnés au courrier des retraités

PROTECTION JURIDIQUE (cf page 5)

Le Spelc possède un service juridique national qui peut intervenir à la demande du président du Spelc Lorraine pour toute situation conflictuelle entre un adhérent et l'institution catholique (chef d'établissement, DDEC) ou l'administration (inspecteur / Dasen / rectorat) ou encore un collègue. Ce service donnera des conseils et la meilleure stratégie à mettre en place dans l'intérêt de l'adhérent.

De plus, le Spelc a souscrit pour ses adhérents une protection juridique susceptible d'intervenir en cas de judiciarisation à la demande de notre service juridique si toutefois la situation est prévue au contrat de protection (cf page 4)

PARRAINAGE

Un adhérent peut parrainer un nouvel adhérent (cf. page 6). Cela permet au nouvel adhérent de bénéficier dès cette année d'une réduction de 5 euros, quant au parrain il bénéficiera d'une réduction de 80 euros sur son adhésion pour l'année prochaine (2027/2028)

LES RENSEIGNEMENTS QU'IL NOUS FAUT POUR VOUS ÉPAULER, VOUS REPRÉSENTER ET VOUS DÉFENDRE CORRECTEMENT

Une fois votre adhésion validée (inscription et règlement validés), vous recevrez une demande de complément d'informations vous concernant.

Cela concerne :

Votre situation : disponibilité, retraité, en activité etc.

Votre date de naissance qui nous permettra de vous alerter pour tout ce qui concerne votre future retraite ainsi que des modifications qui peuvent impacter votre salaire ou votre retraite.

Votre grade et votre échelon et l'évaluation de votre dernier rendez-vous de carrière pour que nous puissions veiller à ce que vous bénéficiiez des promotions auxquelles vous avez droit.

Votre contrat de travail CDD / CDI, votre temps de travail / votre discipline de contrat.

Votre strate et degré si vous êtes salarié(e) de l'ogec ainsi que votre domaine de travail : éducation, secrétariat, service etc.

Si vous êtes un(e) ancien(ne) adhérent(e) il vous suffira de rectifier et corriger le document vous concernant que nous vous enverrons par mail.

Si vous êtes nouvel(e) adhérent(e) il vous suffira de remplir le formulaire que nous vous enverrons.

LA PROTECTION JURIDIQUE DES ADHÉRENTS DU SPELC

Des garanties qui couvrent une partie de nos activités professionnelles et syndicales ainsi que bénévoles au profit des SPELC et d'un établissement d'enseignement privé. Les activités relevant de la vie privée ne sont pas couvertes par le contrat.

Qui est concerné ? Tous les adhérents du SPELC à jour de cotisation : Enseignants, salariés, chefs d'établissement, retraités.

Quelles garanties ?

La défense pénale : L'assureur prend en charge la défense de l'assuré dans une procédure pénale dans le cas d'atteinte aux biens ou aux personnes. Cependant, la faute personnelle est une clause d'exclusion.

La défense disciplinaire : L'assureur prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire à condition qu'il n'ait pas commis de faute détachable du service.

La défense civile : L'assureur prend en charge la défense des intérêts de l'assuré poursuivi devant une juridiction civile seulement dans les cas prévus au contrat (cf notice assureur à télécharger)

Recours atteinte aux biens : L'assureur prend en charge la plainte que l'assuré voudrait déposer contre un tiers, auteur de destruction, de dégradation ou de détérioration de ses biens meubles ou immeubles dont il pourrait être victime.

Recours menaces : L'assureur prend en charge la plainte de l'assuré, victime dans le cadre de ses activités professionnelles ou syndicales de menace de crime ou de délit contre sa personne ou ses biens.

Recours dénonciation calomnieuse et Recours dénonciation calomnieuse élargie : c'est à dire non subordonnée à une mise en cause pénale : l'assureur prend en charge le recours pénal que l'assuré voudrait engager contre un tiers auteur à son encontre de dénonciation calomnieuse.

Recours violences physiques volontaires : L'assureur prend en charge la défense des intérêts de l'assuré victime de violences physiques volontaires de la part d'un élève, d'un parent d'élève, d'un collègue.

Recours diffamation et injures publiques

Recours harcèlement moral au travail

Recours violation du droit à l'image

Périmètre étendu des activités bénévoles garanties pour les retraités dans le cadre du SPELC ou d'un établissement privé.

Les procédures :

1 : l'information juridique : Sur simple appel, des juristes répondent par téléphone en temps réel aux questions d'ordre juridique que vous vous posez dans le cadre des garanties du contrat. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00 (hormis jours fériés et chômés) ;

Pour y accéder : N° Tel et N° de contrat à demander à votre responsable SPELC

2 : La résolution des litiges :

Les juristes vous conseillent sur l'étendue de vos droits.

Vous êtes partie prenante en collaboration avec votre responsable SPELC à l'élaboration de la solution.

Toute déclaration ou demande d'intervention de la protection juridique doit se faire en collaboration avec votre responsable SPELC qui vous indiquera la procédure à suivre et vous mettra si besoin en relation avec le service juridique de la fédération Spelc.

3 : L'assistance en cas de procès.

Vous conservez toujours la maîtrise de la procédure. Le service juridique de la fédération reste à vos côtés tout au long de la procédure et veille à l'exécution des décisions de justice obtenues.

ATTENTION : la saisie de la protection juridique est subordonnée à la saisie préalable du service juridique du Spelc par le président régional du Spelc Lorraine.



SPELC LORRAINE

PARRAINAGE

année 2026 /2027

Le parrain , la marraine à jour de cotisation :

prénom : _____ nom : _____

email : _____@_____

apporte au SPELC LORRAINE cette nouvelle adhésion :

Le / la parrainé(e) :

prénom : _____ nom : _____

email : _____@_____

établissement : _____

Le /la parrainé(e) bénéficie d'une remise supplémentaire de 5 € sur le tarif 2026/2027 à la date de l'adhésion (cf page 2).

Le parrain, la marraine bénéficiera d'une réduction de 10 € sur sa cotisation 2027/2028.

Un parrain, une marraine peut faire autant de parrainage qu'il/elle le veut. Chaque parrainage apporte une réduction de 10 € sur la cotisation 2027/2028. Le nombre de parrainages est illimité.

RÈGLEMENT : cf page 1

Pour joindre le SPELC LORRAINE : 1 courriel et 2 numéros de téléphone

spelc-lorraine@spelc.fr

06 86 85 25 14 et/ou 06.11.75.47.17